



Union – Discipline – Travail

COMMUNICATION A UNCITRAL
(Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International -CNUDCI)
Par Mr Marcellin ZINSOU, Conseiller Technique du Ministre en charge des PME

INTRODUCTION

Mr le Président de la session, Mesdames et Messieurs distingués participants à cette sessions ; je suis honoré de prendre la parole au nom de la Côte d'Ivoire et je voudrais m'acquitter d'un devoir en vous transmettant les chaleureuses félicitations du Président de la République de Côte d'Ivoire, du Premier Ministre et du Ministre en charge des PME pour la reprise des sessions de l'UNCITRAL ; d'où la forte délégation ivoirienne qui a pris part a vos travaux durant 10 jours.

La pandémie de la Covid-19 a engendré une crise sanitaire mais aussi économique affectant principalement les secteurs de l'Agriculture d'exportation, l'Industrie, le Commerce, les BTP, le Tourisme, l'Hôtellerie, la Restauration et le Transport;

Les prévisions de croissance économique pour l'année 2020, ressortaient à un taux de 3,6% dans l'hypothèse optimiste d'une maîtrise de la pandémie à fin juin 2020 contre 7,2% conclu lors de la dernière revue avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Pour annihiler les conséquences socio-économiques engendrées par la pandémie à coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le mois de Mars 2020 un plan de soutien à court et à moyen terme à l'activité économique dans son ensemble d'un montant de 1.700 milliards de FCFA (soit environ 5% du PIB dont 150 Milliards de Francs CFA pour les PME) visant, entre autres, à atténuer l'impact de la crise sur les branches d'activités les plus affectées, à assurer la continuité de leurs activités et à protéger les populations les plus vulnérables permettant également de préparer une reprise rapide des activités à la fin de la pandémie.

En outre dès le 11 Décembre 2020, la Côte d'Ivoire a pris des mesures et initiatives supplémentaires en faveur des Petites et Moyennes Entreprises – PME (toute entreprise, productrice de biens et / ou services marchands, qui emploie en permanence moins de deux cents personnes et qui réalise un chiffre d'affaires annuel toutes taxes comprises n'excédant pas un milliard de francs CFA), concernant notamment, le **financement, la fiscalité, la dette intérieure fournisseur et l'assistance technique aux PME.**

1. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DE MARS 2020 A MARS 2021

1.1. Le financement des PME

A la faveur du Plan de soutien économique, social et humanitaire, pour faire face aux effets de la crise de la COVID 19, le Gouvernement ivoirien a mis en place différents fonds de soutien aux secteurs productifs, dont le **Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME)** avec une enveloppe de 150 milliards de FCFA et le **Fonds de Soutien au Secteur Informel (FASI)** avec une enveloppe de 100 milliards de FCFA.

Le Gouvernement Ivoirien a en outre mis en place un **Fonds de Garantie des crédits aux PME (FGPME)** fortement soutenu par la Banque Mondiale.

1.2. Le paiement de la dette intérieure des fournisseurs PME

Le Gouvernement a donné des instructions fermes pour le règlement de la dette intérieure du secteur privé et en particulier des PME pour leur permettre de survivre.

1.3. L'accès aux Marchés Publics par les PME

Quelques mesures prises en faveur des PME en matière de Marchés Publics par l'Etat de Côte d'Ivoire :

- Réduction des délais de passation des marchés (de 128 jours à 88 jours);
- 30% des marchés publics désormais réservés aux PME nationales à partir de 2020 ;
- Mise en place de procédures concurrentielles simplifiées ;
- Pièces fiscale et sociale qui ne sont exigibles que pour les formalités d'approbation du marché, donc ne sont plus éliminatoire à la phase d'analyse ;
- Réduction du coût de cautionnement provisoire passant de 3% À 1,5% ;
- Introduction d'une marge de préférence pour la sous-traitance locale ;
- Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Par conséquent, la revue des Communications en Conseil des Ministres en 2020 sur la situation des opérations de marchés publics a permis d'illustrer les points suivants :

- 1332 PME bénéficiaires de marchés publics en 2020 ;
- 3385 marchés publics attribués aux PME en 2020 ;
- 713,8 milliards FCFA de marchés publics aux PME en 2020 (37,7 % du montant total des marchés).

1.4. L'évolution de nos lois en faveur des PME

Le Ministère de la Promotion des PME a rapidement introduit :

- un projet de Décret en faveur du Sauvetage des PME en Difficultés ;
- un projet de Décret en faveur d'un observatoire des mesures en faveur des PME ;
- un projet de Décret en faveur de la mise en place d'une Bourse de Sous-traitance ;
- la mise à jour de sa Loi d'Orientation en faveur des PME

1.5. L'opérationnalisation du Statut de l'Entrepreneur

Le Ministère en charge des PME a fait opérationnaliser le nouveau **Statut de l'Entrepreneur** par simple déclaration à l'Agence Côte d'Ivoire PME ; facilitant ainsi l'identification des PME du secteur informel et leur accès aux mesures mises en places.

1.6. L'évolution de la fiscalité des PME

L'administration fiscale a procédé à travers l'annexe à la loi de finances 2021 (prise en 2020) à la réforme de la fiscalité applicable aux petites et moyennes entreprises en vue d'intégrer le Statut de l'Entrepreneur (formalisant le passage du secteur informel au secteur formel pour les Entrepreneurs) et d'adapter la fiscalité existante aux exigences de simplification, de modernité et d'optimalité. A cet effet, cinq (5) nouveaux régimes d'imposition ont été adoptés et se présentent comme suit :

La Taxe Communale de l'Entrepreneur (TCE)

- Gestion par la commune (en remplacement de la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans - TFPCA) ;
- Redevables ayant un chiffre d'affaires compris entre 0 et 5 000 000 FCFA ;
- Taux unique applicable sur le chiffre d'affaires de 2% pour les commerçants ou 2,5% pour les autres activités (Industrie, Artisanat et prestation de service).

La Taxe d'Etat de l'Entrepreneur (TEE)

- Gestion par les Centres des impôts-CDI (en remplacement de l'impôt Synthétique)
- Chiffre d'affaires compris entre 5 000 000 et 50 000 000 FCFA ;
- Taux unique de 4% pour les commerçants ou de 5% pour les autres activités (industries, artisanat et prestation de service) ;
- Taux réduit de moitié pour les adhérents CGA, soit respectivement 2 ou 2,5%.

Le Régime des Micro-Entreprises (RME)

- Gestion par les centres des impôts (nouveau régime d'imposition) ;
- Chiffre d'affaires compris entre 50 000 000 FCFA et 200 000 000 FCFA ;
- Taux de 7% applicable sur le chiffre d'affaire TTC ;
- Taux réduit à 5% pour les adhérents CGA ;
- Option au réel simplifié possible pour les contribuables qui ont un chiffre d'affaires de 100 000 000 FCFA.

Le Réel Simplifié d'Imposition(RSI)

- Gestion par les CDI.
- Chiffre d'affaires compris entre 200 000 000 et 500 000 000 FCFA ou pour l'option, à partir de 100 000 000 FCFA ;
- Mode de déclaration sans changement : déclarations trimestrielles au réel de TVA et d'ITS, facturation et déduction de la TVA, BIC en fin d'exercice, etc.;
- Impôt Minimum Forfaitaire, BIC fixé à 3 000 000 FCFA au lieu de 500 000 FCFA dans l'ancien régime.

Le Régime Normal d'Imposition (RNI)

- Gestion par la Direction des moyennes Entreprises de 500 000 000 à 3 000 000 000 FCFA ;
- Gestion par la Direction des Grandes Entreprises à partir de 3 000 000 000 FCFA ;
- Mode de la déclaration sans changement

1.7. L'assistance technique aux PME

Le Ministère de la Promotion des PME a facilité la mise en œuvre d'actions relatives à l'assistance technique par l'Agence Côte d'Ivoire PME et des partenaires techniques internationaux (GIZ, UE, BAD et Banque Mondiale - PIDUCASS). De nombreuses sessions d'échanges avec les faïtières et des formations à destinations des PME ont été initiées.

2. QUEL EST L'IMPACT DE CES MESURES SUR L'ECOSYSTEME DES PME AU 31 MARS 2021

2.1. La contribution des PME à la création d'emplois

Les données collectées auprès de la CNPS portent à **863.700** le nombre d'emplois déclarés par **39.994** entreprises affiliées au 31 décembre 2020. Ce qui représente une progression de **23.093** emplois par rapport à fin juin 2020, soit une hausse de 2,75%.

En termes de stratification à fin décembre 2020, on note **598 Grandes Entreprises** (entreprises de 200 Salariés et plus), **1.599 Moyennes Entreprises** (Entreprises de 50 à 199 Salariés), **6.028 Petites Entreprises** (entreprises de 10 à 49 Salariés) et **31.765** entreprises de moins de 10 salariés.

2.2. Le nombre de PME fiscalement reconnues (qui contribuent effectivement aux recettes fiscales)

Les données de la DGI indiquent que le **nombre de PME fiscalement reconnues est de 184.675 au 31 décembre 2020**, répartis comme suit selon le régime d'imposition : **76.277** soit **41,30%** à l'Impôt Synthétique (IS), **89.941** soit **48,70%** au Régime Réel Simplifié d'imposition (RSI) et **18.457** soit **9,99 %** au Régime Réel Normal d'imposition (RNI). **Nous sommes donc passés de 140.000 PME formellement reconnues au 31/12/2020 à 184.675 PME au 31/12/2021, soit une progression d'environ 44.675 PME.**

2.3. La contribution des PME aux recettes fiscales

La contribution des PME aux recettes globales de la DGI se situe autour de **17,8% à fin décembre 2020**. En valeur, la contribution des PME aux recettes fiscales est passée de **448,597** milliards de FCFA en 2019 à **418,4** milliards de FCFA sur la période de référence soit une baisse de **(-6,73 %)**.

En milliards de FCFA	Recettes 2018	Recettes 2019	Recettes 2020	Variation 2019_2020
DGI	2.149,378	2.302,866	2.352,1	2,14 %
PME	423,188	448,597	418,4	-6,73 %
Contribution PME	19,69%	19,48%	17,8 %	

Impôts sur traitements et salaires (secteur privé)

En ce qui concerne les Impôts sur les Traitements et Salaires, la contribution des PME aux recettes pour cette catégorie de revenu au niveau du secteur privé est traduite par une part de 24,9 % en 2020, soit 130,4 milliards FCFA contre 31,75 % en 2019, soit 128,169 milliards de FCFA. Cela représente une progression de 1,74 % sur la période 2019-2020.

En milliards de FCFA	Recettes 2018	Recettes 2019	Recettes 2020	Variation 2019-2020 (%)
DGI (hors solde)	377,756	403,657	524,4	29,91
PME	121,305	128,169	130,4	1,74
Contribution PME	32,11%	31,75%	24,9 %	

2.4. Les dépenses fiscales liées à l'adhésion aux Centres de Gestion Agréés

Le volume de dépenses fiscales pour les assujettis à l'impôt synthétique affiliés au CGA s'élève à 4,323 milliards de FCFA en 2019. A fin décembre 2020, cette dépense fiscale se situe à 3,365 milliards de FCFA.

2.5. Le paiement de la dette intérieure des fournisseurs PME

Sur l'exercice 2020, l'ensemble des paiements réalisés en faveur des fournisseurs et prestataires de service de l'Etat, des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Nationaux se chiffre à : 1.002,13 milliards de francs CFA dont 173,14 milliards au titre des investissements et 828,99 milliards de francs CFA au titre du fonctionnement.

Ces paiements concernent 7.839 fournisseurs dont 5.643 PME pour un montant de 771,65 milliards de FCFA.

2.6. L'accès des PME à la Commande Publique

La revue des Communications en Conseil des Ministres en 2020 sur la situation des opérations de marchés publics a permis d'illustrer les points suivants :

- l'attribution des marchés publics à 1332 PME en 2020 ;
- 3385 marchés publics attribués aux PME en 2020 ;
- le montant correspondant aux marchés publics en 2020 est de **713,8 milliards FCFA**, soit 37,7 % du montant total des marchés.

		Nombre d'entreprises	Part des entreprises (%)	Nombre de marchés	Part des marchés (%)	Montant des marchés (milliards FCFA)	% Montant des marchés
2020	PME	1.332	56,6	3.385	56,2	713,8	37,7
	Autres Entreprises	1.023	43,4	2.635	43,8	1.180,2	62,3
	Total	2.355	100	6.020	100	1.894	100

Source : CCM sur la situation des opérations de passation des marchés publics au cours de la gestion budgétaire 2020.

2.7. Le financement bancaire des PME

Selon les données communiquées par la Direction Nationale de la BCEAO, l'encours de crédit bancaire accordé aux PME est passé de **1.479,7** milliards de FCFA à fin décembre 2018 à **1.723,2** milliards de FCFA à fin décembre 2020, soit une progression annuelle moyenne de 7,9%.

Le volume de crédit-bail quant à lui est passé de **81,972** milliards de FCFA à fin 2014 à **183,4** milliards de FCFA à fin 2020 après un niveau de **170,3 milliards** à fin 2019, soit une croissance sur l'exercice 2020 de **7,6%**.

2.8. Le financement des PME par les Fonds

Au titre du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME)

632 PME bénéficiaires pour 27 185 581 125 FCFA octroyés

- 87 Subventions pour 33 680 000 FCFA FCFA (0,12%) ;
- 95 Prêts à taux zéro pour 392 302 579 FCFA FCFA (1,44 %) ;
- 534 Prêts à taux réduit de 2,5% pour 26 759 598 546 FCFA (98,43 %).

Outre les opérations de prêts directs, le FSPME a abondé le **Fonds de Garantie des PME (FGPME)** à hauteur de 10 milliards FCFA en vue de permettre à cette structure de garantir les prêts bancaires au profit des PME.

Au titre du Fonds de Soutien au Secteur Informel (FASI)

77 646 Bénéficiaires pour 17 261 000 000 FCFA octroyés

2.9. L'assistance technique aux PME

En 2020, ce sont au total **6.412 PME et porteurs d'idées de projet** qui ont bénéficié de l'assistance du Guichet des Services de l'Agence dont **3.516** sur la période allant de juillet à décembre 2020. En ce qui concerne les formations, ce sont au total **4.637 participants** issus de PME, d'associations et faïtières, et de structures d'accompagnements dont **2.555** sur la période de juillet à décembre 2020 qui ont bénéficié de **60 formations** via webinaire. Par ailleurs, **27 PME** ont bénéficié d'accompagnements personnalisés en marchés publics, en fiscalité et en redressement.

En outre, le Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Villes Secondaires (PIDUCAS) a renforcé les capacités d'exécution de l'Agence Côte d'Ivoire PME. Ce renforcement logistique en matériels informatiques et roulants, et de bureau à l'intérieur du pays, notamment à Bouaké et San Pedro, a rapproché les acteurs de l'écosystème des services de l'Agence. Ce sont **1.174 usagers** (PME et porteurs d'idées de projet) au niveau du Bureau de Coordination Opérationnelle de San-Pedro et **377 usagers** au niveau de celui de Bouaké qui ont bénéficié des services de l'Agence.

Les initiatives du Ministère du Commerce et de l'Industrie ont permis, à fin décembre 2020, dans le cadre du Programme d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI), de :

- procéder au diagnostic global et stratégique de 82 entreprises ;
- accompagner des entreprises à la levée de fonds sur le marché financier ;
- contribuer à la promotion de la démarche qualité de 47 entreprises et au financement de la certification de 37 entreprises ;
- renforcer les capacités de 249 cadres d'entreprises industrielles dans les domaines du marketing, de la gestion financière, du management, de la passation de marchés...

CONCLUSION

La crise de la COVID-19 s'est révélée un formidable accélérateur des programmes en faveur du secteur privé ivoirien et des PME en particulier. La Côte d'Ivoire à travers le Ministère en charge des PME a mis en œuvre tous les moyens pour faire évoluer significativement, positivement et très rapidement, son dispositif d'accompagnement des PME ; afin de faire face à la crise et favoriser la résilience des PME ivoiriennes, levier important de notre économie.

Nous serons heureux de poursuivre ce partage d'expériences. Je vous remercie.